

Comment les Bretons sont devenus français !

La shoah bretonne de 1675 : les armées françaises en Bretagne : un carnage abominable. La révolte du papier timbré.

Comment on a voulu faire des Bretons des Français. Ce qui advint aux Bretons qui refusèrent de payer les impôts illégaux imposés de force par la France, mère des Arts, des Armes et des Lois, plus tard auto-proclamée inventrice des droits de l'homme et de la Liberté.

Ce texte est extrait des écrits de Louis Mélenec sur « L'oeuvre civilisatrice de la France en Bretagne ». (Année 2010).

CE PEUPLE BRETON, QUI VEUT LEGITIMEMENT VIVRE SA CULTURE, SA LANGUE, DANS SON PROPRE PAYS

Plusieurs lectures préalables sont indispensables, pour comprendre une faible partie de ce que furent les catastrophes successives subies par la Bretagne, duché souverain, gouverné par une vieille dynastie, antérieure à la dynastie capétienne, peuplé par une nation beaucoup plus ancienne que la nation française, du fait de leur proximité géographique avec la France, sa voisine de l'Est :

- Les armées françaises de la Liberté en Bretagne : pire que Daesh. : <http://louis-melenec.fr/2015/07/14/4731/>
- Le problème franco-breton : <http://www.lesprotocolesdesion.com/main.aspx?page=text&id=881&cat=ataraxie>
- Le livre bleu de la Bretagne, téléchargeable sur la toile.

Une citation introductive du bon docteur Mélenec (2010) :

» Ainsi les Bretons, par l'action civilisatrice de la France, furent arrachés à leur néant, et, après tant de milliers d'années d'obscurantisme, de perversité et d'incurable sottise, ils furent, par la grâce

de leur bienfaitrice, admis à contempler le Soleil, dont ils n'avaient pas même soupçonné l'existence. Ils en pleurèrent de joie et de reconnaissance.

Ces populations arriérées, dont on avait désespéré, plus proches de l'animal que de l'homme, abandonnant le patois des hommes de Cro-magnon, commencèrent même, quoiqu'avec beaucoup de difficultés, à articuler la langue Universelle, le plus beau chef-d'oeuvre de l'humanité, depuis sa création : celle de la Nation française.

La colonisation de ces êtres frustes, à mi-chemin entre l'homme et la bête, était donc en bonne voie
» Etc. (Extrait du Blog de Louis Mélenec, 1er janvier 2010).

Par sa valeur universelle, l'histoire de la Bretagne a quelque chose d'unique, pour ceux qui se donnent la peine de la lire, en ce qu'elle permet de comprendre, dans sa version condensée, de quelles abominations l'espèce humaine est capable, ce qu'on peut faire pour dissimuler des faits aussi atroces, pendant une durée aussi longue, et par quelles complicités honteuses les mensonges se perpétuent. Les crimes contre l'humanité perpétrés en Bretagne, en particulier en 1793 et en 1794, se situent au sommet – par leur cruauté -, des horreurs commises par des êtres humains, même si d'autres peuples ont subi des atrocités identiques, en particulier les Arméniens et les Juifs, parmi plusieurs centaines d'autres au cours de l'histoire du Monde. Ils ne sont ni prescrits, ni prescriptibles. Ceux qui les dissimulent, et ceux qui se rendent volontairement complices sont passibles de lourdes sanctions. Ils sont déjà jugés par les Bretons qui ont redécouvert leur histoire. La suite viendra. Nous figurons parmi les peuples les plus obstinés de la terre, qualité qui nous est très généralement reconnue.

C'est à juste titre que Herbert PAGANI, Juif et fier de l'être, a écrit : « Les Bretons sont les Juifs de la France ».

Je remercie M. Hazo Nétanel, président de l'association Bretagne-Israel, juif de nationalité, breton de coeur, de l'avoir reconnu dans les termes suivants :

« Je suis toujours avide des leçons d'histoire du docteur Mélenec Que de régressions, de persécutions, de tueries perpétrées à l'encontre de ce peuple qui veut légitimement vivre sa culture, sa langue, dans son propre pays ! C'est un miracle qu'il soit toujours debout. La France est en faillite morale, intellectuelle, elle éclatera du fait des différentes communautés qui la phagocytent ... C'est une chance pour les peuples premiers de France. Les nouveaux médias changent la donne. Vos recherches étaient mises au ban, elles sont maintenant publiées. »

Ce que ni les Français ni les Bretons ne peuvent dire sans être poursuivis en correctionnelle, des Juifs le disent, avec la plus grande clarté : qu'ils soient remerciés pour cela.

On lira, si on le souhaite, les deux lettres adressées par Louis Mélenec à M. Hazo Nétanel, en se servant du lien qui suit :

<http://bretagneisrael.unblog.fr/2009/08/19/presse-ocean-et-lassociation-bretagne-israel/>

La répétition des phrases ci-dessus est volontaire : elle fait entrer la vérité dans les consciences. La vérité historique est le fondement du statut futur de la Bretagne, inéluctablement appelée à reprendre sa place sur la scène internationale, et de s'y rendre utile à tous, ce qui n'a pas été le cas de la France, qui a à son passif un nombre de guerres et de destructions considérables, dont celle de la Bretagne. Ce que nous écrivons ici ne contient aucune allusion péjorative à l'égard du peuple français, qui compte la même proportion de braves gens que partout ailleurs, et qui a été victime des

mêmes incompetents carriéristes que nous : il serait insultant de confondre ce peuple avec les brêles et les pédalos – pour reprendre à notre compte la terminologie utilisée à bon escient qu’un système pervers installe dans presque tous les postes de responsabilité, qui ne sont que les duplicatas, les clones, les clients politiques soumis à ceux par lesquels ils sont choisis et propulsés dans des « élections », qui ne sont qu’un moyen pour les deux ou trois gangs qui se partagent les prébendes du pouvoir, de se reproduire entre eux, par scissiparité, sans guère d’autre souci, pour la majorité d’entre eux, que celui de leur nombril.

Il est vulgaire de même penser que nous utilisons le terme de « Shoah » – qui signifie « catastrophe » – pour des raisons d’exploitation d’un vocabulaire qui appartient à tous. Le mot « shoah » désigne l’horreur de la tragédie juive. Il est devenu universel, Il n’appartient à personne, qu’à ceux qui ont vécu des tragédies de même ampleur, sinon par le nombre, en tout cas par l’atrocité. Il s’applique de plein droit à la Bretagne. A ceux qui n’ont pas lu l’histoire de la Bretagne : QU’ILS LE FASSENT »!

L’histoire de chaque nation est sûrement unique pour ceux qui en font partie. Mais elle n’est que la répétition des centaines d’histoires nationales depuis la création du monde. La nôtre est exemplaire parce qu’elle est aujourd’hui accessible à tous sous une forme condensée – le Livre Bleu de la Bretagne, rédigé pour cela, téléchargeable sur la toile -, et qu’elle permet à chacun de mettre son énergie à changer cette situation, si humiliante pour l’espèce humaine. Aucun peuple n’a le droit de revendiquer la première place dans le musée des horreurs, ni de contempler son nombril, encore moins de le montrer en exemple. Mais les Bretons ont le devoir de combattre ces horreurs, car ils les ont vécues.

Docteur Louis Mélenec, défenseur de la Dignité humaine, des droits des peuples et de la restitution à la population, par la voie de la démocratie directe, de ce qui lui appartient : le gouvernement de la nation, et le choix de son destin national.

@@

Citation de Arthur Le Moyne de la Borderie, historien de la Bretagne :

« L’âge d’or trouva son terme ... Louis XIV fut pris du goût des dépenses fastueuses, des palais magnifiques et des grandes batailles, en un mot de ce qu’on appelle vulgairement la passion de la gloire. Passion coûteuse, s’il en fut, et dont les peuples font tous les frais. Aussi à

peine Louis XIV en eût-il éprouvé les premières atteintes, que ses sujets en sentirent le contre-coup, par un redoublement d’impôts, de taxes, d’exactions fiscales de toute espèce. Les Etats firent de leur mieux pour protéger notre province contre cette grêle affreuse Sous le souffle de Colbert était née la centralisation administrative, ce despotisme le pire de tous, à coup sûr, dont le premier principe est de mépriser tous les droits, toutes les libertés locales, et le second de confisquer à son profit la liberté, l’activité, la richesse de toute la France. »

@@

Tant que notre histoire ne sera pas reconstruite, tant que les Bretons n’y auront pas accès, la Bretagne restera servile et esclave. Le sentiment national, la Nation, se construisent avant tout sur l’Histoire vécue en commun. Surtout sur les épreuves partagées au long des siècles : quiconque n’a pas compris que l’histoire constitue les fondements de la Maison, n’a rien compris, et se bat contre

des moulins à vent.

Les Bretons et les Francs, puis les Français, ont toujours été des ennemis. Des guerres fréquentes les ont opposés pendant près de mille ans, du début du sixième siècle à la fin du quinzième siècle.

Devant les trahisons de ceux qu'on désigne pompeusement sous le nom d'« élus » – qui ne sont rien d'autre que les clients des partis au pouvoir, adoués par eux pour se présenter aux élections, avec quelque chance, alors, d'avoir accès aux trésors de la caverne d'Ali Baba -, il est plus que jamais opportun de rappeler les faits dramatiques qui se sont déroulés en Bretagne en 1675, connus sous le nom de révolte du papier timbré, ou encore des bonnets rouges. Marie de Rabutin-Chantal, plus connue sous le nom de marquise de Sévigné, cette grande épistolière mariée à un breton, et d'autres auteurs contemporains, – ont laissé des témoignages effrayants sur les horreurs commises par les soldats français, déferlant sur la Bretagne sur les ordres de Louis XIV, pour les punir de s'être insurgés contre le même impôt illégal, qu'il avait osé imposer deux fois à la Bretagne, à deux années de distance, alors même que la Bretagne avait « racheté » cet impôt, par le versement au trésor royal, la somme énorme de deux millions de livres, – ont écrit ce qui suit.

Ces abominations, crimes non prescrits contre l'humanité – et non prescriptibles -, sont les mêmes que ceux de 1793 et 1794 en Bretagne et en Vendée. Et, bien sûr, les mêmes que ceux commis par les Arabes au 7ème siècle, et bien après, dans tout le pourtour méditerranéen, ainsi que ceux commis par les Turcs. Ce pourquoi, n'en ayant pas pas la plus infime connaissance, des chefs d'Etat français, traversent la

méditerranée pour aller présenter des excuses aux coupables, là où nous avons subi beaucoup plus qu'eux se leur part, et pendant de longs siècles.

Lire : Mélenec racisme anti blanc, lettre ouverte à Christiane Taubira.

<https://www.google.fr/search?sxsrf=ALeKk016J696mmhGiYdLWJ1NbPPShMz3hg%3A1583845682337&ei=MpFnXpamFIGqa8q7heAE&q=m%C3%A9lenec+racisme+anti-blanc&o>

J'ai choisi, plutôt que de rappeler les faits dans le détail – ils sont exposés dans de nombreux articles sur la toile -, de limiter le présent exposé à des citations irréfutables. J'ai évité de les faire figurer dans le Livre bleu de la Bretagne, pour ne pas décourager les lecteurs qui ne savent plus lire, pour le grand nombre, au delà de dix lignes. Je ne parle pas seulement des experts et surexperts « bretons » de l'officine Wikipédieuse, ces « sçavants » du troisième type, spécialistes des erreurs.

QUELQUES CITATIONS SUR L'OEUVRE CIVILISATRICE DE LA FRANCE EN BRETAGNE LORS DES MASSACRES DE 1675.

— « Cette province est traitée comme le pays ennemi...., on ne peut exprimer quels ravages les troupes font dans leurs routes, le bataillon de la Reine, pour aller de Rennes à Saint-Brieuc, a pillé à quatre lieues de sa marche tout ce qui s'est rencontré de maisons entre ces deux villes... ». Duc de Chaulnes, gouverneur imposé à la Bretagne en 1670, in La Borderie, t. 5, p. 531.



Femme éventrée



S Sup

plice de la roue.

— « On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas-bretons... Dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux, et disent « mea culpa », c'est le seul mot de français qu'ils sachent ». Madame de Sévigné, 24 septembre 1675, in La Borderie, t. 5, p. 518.

1675 Bretons Pendus



Le Génocide
BRETON

— « Les arbres commencent à se pencher sur les grands chemins du poids qu'on leur donne ». Duc de Chaulnes, 21 août 1675, août 1675, in *La Borderie*, t. 5, p. 518.



— « Ils n'entendent pas seulement la langue française... il sera impossible que l'innocent ne pâtisse pas pour le coupable ». Lettre de l'évêque de Saint-Malo, 1675, in *La Borderie*, t. 5, p. 520.

— « On en a pendu et roué une quantité en ce pays de Cornouaille, particulièrement à Quimper-Corentin », in *La Borderie*, t. 5, p. 521.

— « Il y a dix ou douze mille hommes de guerre, qui vivent comme s'ils étaient encore au delà du Rhin » (= dans le Palatinat, où les horreurs commises par les troupes françaises atteignirent le sommet de l'ignominie). Madame de Sévigné, in *La Borderie*, t. 5, p. 531.

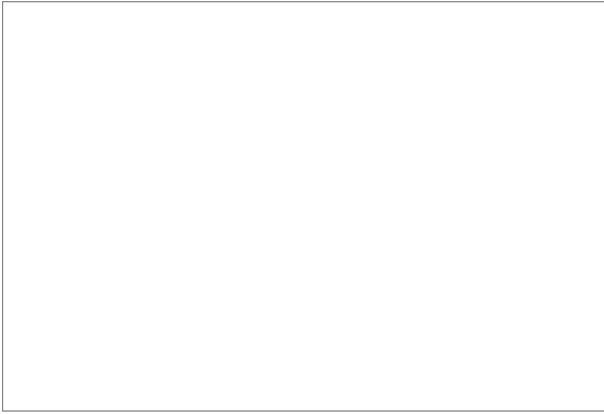
— « Ils s'amuse à voler, ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche. Toutes ces troupes de Bretagne ne font que tuer et voler ». Madame de Sévigné, décembre 1675, in *La Borderie*, t. 5, p. 531.

LES SUPPLICES DE JERUSALEM PERPETRES EN BRETAGNE PAR LES ARMEES FRANCAISES.



Les armées françaises à Rennes : la vision de l'enfer.

— « Ils ont, logés chez eux, jeté leurs hôtes et leurs hôtesse par les fenêtres, battus et excédés, violé des femmes en présence de leurs maris, liés des enfants tout nus sur des broches pour vouloir les rôtir; (ils ont) exigé de grandes sommes de leurs hôtes, et commis tant de crimes qu'ils égalent à Rennes la destruction de Jérusalem ». Journal d'un bourgeois de Rennes au XVIIe siècle, in *La Borderie*, t. 5, p. 532.



Cochon de lait à la broche ? (A ce stade, nous n'avons pas osé montrer la recette à laquelle les enfants bretons étaient accommodés par les soldats français sel ? poivre ? thym ? ... Cela reste à déterminer : adressez vous à l'Université de Bretagne, au professeur K. en particulier ...).



Le supplice de la scie, l'un des plus atroces inventés par l'espèce humaine. En 1793 encore, en Bretagne et en Vendée, les Français sont encore coutumiers de cette sorte d'atrocités.

— « On a pris soixante bourgeois, on commence demain à les pendre. Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes » (= entendez : les occupants étrangers). Madame de Sévigné, octobre 1675, in *La Borderie*, t. 5, p. 523.

Enfin, cette conclusion horrible :

— « À force d'avoir pendu, on n'en pendit plus » (!). Madame de Sévigné, in *La Borderie*, t. 5, p. 525.

Et ceci, bien pire, la marquise étant française en dépit de son mariage avec un breton.

Ajustez vos lunettes, car vous aurez peine à croire ceci, qui pourtant est véridique :

— « La penderie (sic !), me paraît maintenant [être] un rafraîchissement : j'ai une tout autre idée de la justice depuis que je suis en ce pays : les galériens me paraissent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce..... En huit jours seulement, nous avons entretenu [= administré] la justice« . 24 novembre 1675, in La Borderie, t. 5, p. 525.

Et d'ajouter :

— « On dit qu'il a 500 ou 600 bonnets bleus en Basse-Bretagne, qui auraient bien besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler ».

— « Les bons pâtiront pour les méchants. Mais je trouve tout fort bon, pourvu que les quatre mille hommes de guerre qui sont à Rennes ne m'empêchent point de me promener dans mes bois, qui sont d'une hauteur et d'une beauté merveilleuses » . Madame de Sévigné, octobre 1675, in La Borderie, t. 5, p. 526.

CONCLUSION : EN 1675, DEJA, LA FRANCE AFFIRME SA VOCATION A DEVENIR LA PATRIE DES DROITS DE L'HOMME !

La marquise est citoyenne d'honneur en Bretagne : on la croit bretonne; son nom a été donné à une marque de chocolats. On lui doit, cependant, cette phrase prémonitoire, écrite à sa fille le 23 octobre 1675 :

« Vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne », in J. Cornette, t. 1, p. 624.

C'est exact : la Bretagne a été brisée en 1675. Les Etats de Bretagne – notre assemblée nationale – et le Parlement vont encore livrer des combats juridiques très énergiques contre l'occupant détesté, mais jamais plus la population ne se soulèvera : elle sait maintenant de quelle manière son ennemi héréditaire la traitera.

La Bretagne survécut, mais de survie artificielle, encore 114 ans, jusqu'à la merveilleuse révolution des droits de l'homme, celle de 1789, que l'on appelle en Bretagne désormais, la Grande Shoah.

Les Bretons du bas peuple eurent une meilleure appréciation qu'elle de la situation ; beaucoup payèrent leur audace de leur vie. Plusieurs de mes ancêtres y sont morts. C'est peu de dire que les hommes envoyés là par le roi de France n'étaient pas aimés, ce qui n'était pas nouveau.

Le Gauleiter français, le duc de Chaulnes, fut traité de « gros cochon ». Ce qui était la vérité : l'évêque de Saint-Malo l'avait accusé d'avoir perçu un pot de vin considérable, de 700 000 livres, soit près de la moitié des impôts de la Bretagne ! On jeta dans le carrosse de sa femme un chat crevé, ainsi que « des pierres dans sa maison et dans son jardin ». Ce furent des supplices bien doux pour des cochons.

La marquise, amie du couple de Chaulnes, à ce titre bien informée, confirme :

— « M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, dont le plus douce et la plus familière était : « gros cochon » ; sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin c'est cela qu'on va punir ».

Une autre atrocité fut commise sans tarder. Les soulèvements contre les impôts levés illégalement par le pouvoir français ayant débuté dans la partie haute de la ville de Rennes, on ordonna que les habitants en fussent chassés – soit quatre mille personnes environ –, qu'ils fussent jetés à la rue, et que, pour prix de leur rébellion, « à peine d'être déclarés rebelles aux ordres du roi et poursuivis comme tels, les maisons de la rue Haute soient entièrement détruites », in La Borderie, ci-après, page 132.

La marquise, assez benoîtement, commente la scène :

— « On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de recueillir les habitants sur peine de la vie. De sorte qu'on voit tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir ou aller, sans savoir de nourriture ni de quoi se coucher ». Madame de Sévigné, lettre du 30 octobre 1675 à madame de Grignan.

La Borderie observe :

— « Ce grand déploiement de puissance publique ne servait, avant tout, qu'à recouvrir les entreprises d'une misérable vengeance personnelle... sur ce point, le doute n'est guère possible.... Le premier mobile du duc de Chaulnes fut le désir de se venger de ses propres injures Madame la gouvernante, qui avait eu dans l'injure une large part, en voulut une aussi grande dans le plaisir de la vengeance ». (La Borderie, id. p.129). Elle arriva à Rennes entourée d'une garde impressionnante : « avec une garde pareille, elle était bien à l'abri des chats pourris ». Id. p. 129.

Ainsi, pour un chat crevé dans un carrosse, et quelques pierres dans un jardin, la France civilisatrice autorisa ces massacres, qui firent des milliers de morts. Ah ! Qu'en ce temps-là, épris de justice, ce merveilleux pays savait se faire entendre !

LES BIGOUDENS, UNE RACE A PART, INVENTENT LE CODE PAYSAN, PLUS D'UN SIECLE AVANT LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

C'est à quelques kilomètres de mon village natal, dans la Chapelle de Tréminou, près de Pont-l'Abbé, que fut votée par nos malheureux compatriotes, la même année, dans ce qui fut dénommé le « Code paysan ». Ces gens n'étaient pas des sauvages, comme les cannibales « révolutionnaires » de 1789. Il ne demandaient pas l'abolition des classes nobles, ni de les assassiner. C'étaient des doux, des timides. Ils ne proposèrent pas d'installer des « guillotines » à tous les carrefours, punir les récalcitrants, mais des pacifiques.

Voici leurs doléances :

« Pour affermir la paix et la concorde entre lesdits gentilshommes et nobles habitants desdites paroisses, il se fera des mariages entre eux, à condition que les filles de noble extraction choisiront leurs maris de condition commune, qu'elles anobliront leur postérité, qui partagera également entre elles les biens de leur succession », (article 5).

N'est-ce pas étrange, de la part de ces sauvages ? Alors que le futur pays des droits de l'homme, si admiré par ceux qui osent s'en réclamer encore, tuèrent sans pitié cette vermine infecte, par milliers ? Ces gens furent pendus. Voilà qui va ébahir M. Mélenchon, admirateur de l'Union soviétique, qui fit mourir de famine plusieurs millions d'Ukrainiens. Les clochers furent abattus. Les cloches furent descendues sur le sol. Plusieurs de ces églises amputées portent encore les traces de ces sauvageries. Voici quelques stigmates de l'action civilisatrice de la France en pays bigouden, le pays qui m'a transmis ses valeurs, en 1675 :



Lanvern, en Plonéour



Notre Dame des Carmes, Pont l'Abbé



Languivoa, en Plonéour et Saint-Jacques, en Pont-l'Abbé-Lambour.





Eglises de Combrit et de Plogastel Saint Germain. Les clochers ont été partiellement reconstruits, par l'adjonction de lanternons sur les tours.

Ces magnifiques ruines, toutes situées sur l'exigu territoire du pays bigouden, témoignent de la finesse et de la beauté de l'art populaire religieux en Basse-Bretagne : les hommes de Cro-magnon ne sont pas les Bretons, mais les Français criminels qui ordonnèrent ces massacres. On dit que, pour témoigner de ces horreurs, les femmes bigoudènes laissèrent leurs coiffes grandir vers le ciel. Ce n'est qu'une belle légende, un conte. Mais quelle belle histoire !

C'est un grand malheur pour les Bretons que ces magnifiques églises aient été massacrées par les Français. Mais c'est un grand privilège d'avoir sous le yeux les traces de ces méfaits. Lorsque la Bretagne aura récupéré tous ses droits, les instituteurs et les professeurs montreront ces vestiges à nos petits écoliers, comme on montre Verdun aux Français.

Dans la responsabilité de ces atrocités de 1675, le gouvernement de la France avait commis des fautes gravissimes :

– L'Édit de 1532, par lequel le roi de France François Ier annexait la Bretagne sans son consentement, interdisait toute levée nouvelle d'impôts en Bretagne, province « réputée étrangère » ; à titre exceptionnel, un impôt pouvait être accordé par le Pays, à la condition exclusive qu'il fût sollicité aux États de Bretagne (notre Assemblée nationale), « et par eux octroyés », (in Bonvallet, p. 98). Or, par voie d'édits, en 1672, le pouvoir royal imposa de nouvelles taxes, en particulier sur les actes judiciaires et notariaux – qui devaient désormais être rédigés sur papier timbré –, sur les tabacs, sur les objets en étain, sans solliciter le consentement des États », in Barthélémy Pocquet, Histoire de Bretagne, t. 5, p. 466 et 467.

– Pour s'affranchir de cette authentique extorsion de fonds, dont le pouvoir royal était familier, les États « rachetèrent » les impôts illégaux par le versement à la France d'une somme si énorme – une « rançon », écrit B. Pocquet, (id., t. 5, p. 468), de 2,6 millions de livres (p. 467) – qu'il fallut... contracter un emprunt pour la payer ! Le gouverneur, de Chaulnes, reçut pour sa part un « pot de vin » de 120.000 livres !

– En 1673, alors que toute la Bretagne se croit débarrassée de ces taxes illégales, et avoir de surcroît payé pour cela, Colbert rétablit les édits, sans même consulter les États, in B. Pocquet, Id., t. 5, p. 481.

La vérité, est que le gouvernement de Versailles, outre les dépenses effarantes de la Cour, avait, d'une manière injustifiée, déclenché une guerre contre la Hollande, dans laquelle il s'était embourbé. La situation s'est considérablement aggravée sous la « république » : la Bretagne, comme la France, est ruinée par des impôts aberrants, dans un système « géré » par des ministères d'une incompétence crasse, et dépensés n'importe comment. La différence, fondamentale : sous la

monarchie, les Etats de Bretagne, au moins, votaient les impôts, et pouvaient très souvent s'y opposer. Voyez la triste situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Les

Bretons, gestionnaires économes, à force de résistance obstinée à l'opresseur, payaient deux fois moins d'impôts que les provinces françaises. Notre ami Reynald Secher écrit, en substance : « La France a transformé les victimes en bourreaux, les bourreaux en héros : leurs noms et leurs statues sont sur l'arc de triomphe, et partout ailleurs, ils sont décorés, ils sont honorés; les victimes sont stigmatisées et montrées du doigt ». J'aurais pu écrire cette phrase, mais non pas les « députés » et les « sénateurs », qui se taisent. (Ni les journaliste français ou bretons, achetés jusqu'aux moelles !)

Avec une bonne armée à ses ordres, le tyran transforme sans aucun scrupule ses propres crimes en crimes d'autrui. C'est cela qui s'est passé : sous prétexte de désobéissance, les Bretons ont été punis dans des conditions atroces. Ces faits laissent des traces profondes; ils ne seront jamais oubliés, peine perdue de croire qu'il le seront.

Jusqu'à aujourd'hui, plusieurs historiens bretons – dont Barthélémy Pocquet - aveuglés par leurs préjugés et par leurs incroyables soucis de carrière, n'ont pas hésité à approuver la répression inhumaine de la populace, dont le soulèvement était entièrement imputables aux criminels de Versailles, alors siège du gouvernement du pays occupant.

Voici, entre autres, cette perle secrétée par B. Pocquet :

« La révolte des paysans bretons méritait une répression énergique... cette insurrection à main armée ne pouvait rester impunie... cela n'a plus, du reste, qu'un intérêt rétrospectif de philosophie politique. » (!). B. Pocquet, Id., t. 5, p. 517.

Heureux Barthélémy Pocquet ! Si vous souhaitez lire quelques autres âneries de la même veine, voyez le mémoire de Louis Melennec sur « Le Rattachement de la Bretagne à la France », mémoire de DEA, page 45. Réjouissant !

Bretons, allez vous cesser enfin de geindre, vous que des âmes charitables – les tortionnaires de 1789 et leurs successeurs, qui sont encore légion - ont élevés à la lumière de la Civilisation ? Bien sûr, on vous a « cogné » dessus; mais ne dit-on pas « qui aime bien châtie bien » ?

Le pire reste à venir : la destruction pure et simple de la Bretagne, en 1789, le génocide de 1793-1794, la destruction de la langue et de la culture, et la réduction en esclavage du peuple breton, dans sa totalité, par le lavage des cerveaux. Cette situation dure encore.

Mais à ce pire, il y a un pire encore : la lâcheté des élus « bretons ».

On vomit, plusieurs siècles plus tard, de tant d'abominations et de mensonges.

Que vive la France, inventrice des droits de l'homme ! Et que vivent « nos » députés et « nos » sénateurs, si courageux !

LOUIS MELENNEC, historien de la Bretagne, militant des droits de l'homme et des Nations.

J'adresse le présent article, notamment, notamment à M. Jean-Luc Mélenchon, grand ami de la Chine communiste et de la Bretagne, qui a vomi tant de sottises sur nous. Je pense qu'il n'est pas entièrement mauvais, ni entièrement antipathique. Sûrement un peu bête, mais encore plus mal informé. Même chose pour Henri Guaino, victime de son ignorance – et de son arrogance. Les journalistes du Monde, qui ont tant écrit sur les Bonnets rouges sans rien connaître de leur révolte de 1675, reçoivent également la présente. L'ignorance des journalistes français fait dresser les cheveux sur la tête. Mais la soumission au pouvoir, la malhonnêteté intellectuelle sont bien pires :

elles transforment les êtres humains en bêtes de somme.

C'est dans le pays bigouden que me furent enseignées les valeurs auxquelles je crois encore, en dépit de la médiocrité ambiante, dont tous, en France comme en Bretagne, sont les témoins stupéfaits : quarante ans d'incompétence d'une classe politique inepte.